

Flash Infos EPS n°14

Le 11/05/2020,

Le premier ministre a dévoilé, le jeudi 7 mai, la carte de France par départements prise en compte à partir du lundi 11 mai pour engager une sortie progressive du confinement.

Le décret n° 2020-545 du 11 mai 2020 précise les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=D189EAA74617D99E1E0BAD81493A4399.tplqfr36s_1?cidTexte=JORFTEXT000041858681&dateTexte=&oldAction=rechJO&catEgorieLien=id&idJO=JORFCONT000041858676

Notre académie étant classé en « zone rouge », les collèges ne rouvriront pas à la date du 18 mai. Toutefois, ces prochains jours seront très certainement consacrés à la préparation d'une possible réouverture des établissements scolaires à une date qui sera fixée ultérieurement par les autorités. Vous trouverez donc ci-après quelques éléments à intégrer pour planifier en équipe, avec les chefs d'établissement, le retour à un enseignement de l'EPS en présentiel conforme aux exigences sanitaires.

Au préalable, nous pouvons retenir les indications du conseil scientifique de l'Education nationale : ***"S'oxygéner, se mouvoir, se muscler, lutter contre l'obésité demeurent des objectifs essentiels. Enseignants, parents et élèves doivent travailler ensemble pour maintenir une activité physique quotidienne"***.

L'enseignement proposé en EPS à la suite du confinement a pour objectifs :

- La remise en état physique et psychologique après une période de confinement.
- L'appropriation et mise en œuvre des gestes barrières en toutes circonstances.
- L'enrichissement de la motricité et la reconquête d'une pratique corporelle et sensorielle.
- La nécessité de retrouver le plaisir de bouger, la confiance en soi et en l'autre.
- La préservation de sa santé physique et psychologique.
- La poursuite du travail engagé lors du confinement dans la continuité pédagogique : apprendre à s'entraîner, construire des repères...

Le professeur d'EPS doit organiser :

- Une pratique individuelle
- De préférence en extérieur
- Sans échange de matériel entre les élèves (balles, ballons, dossards, raquettes, crayons, tablettes...)

- En cas de prêt de matériel, l'élève le conserve durant toute la leçon. Le matériel doit être désinfecté avant et après le cours. Le lavage des mains est organisé par le professeur avant et après la leçon.
- En respectant la distanciation physique (pouvant atteindre 10 m en course ou en vélo)
- Avec une intensité modérée
- Sans passage aux vestiaires

Liste (non exhaustive) des activités possibles :

- **Course individuelle, randonnée pédestre et circuits athlétiques** type parcours de motricité. **Distanciation physique : 5 mètres pour la marche rapide et 10 mètres pour la course**
- **Etirements, stretchings, yoga, relaxation**
Préparation physique généralisée, musculation (ex circuit training)
- **Course (ou marche) d'orientation** avec des postes ou balises fixes sans manipulation de pince pour poinçonner ; les cartes sont personnelles ou désinfectées après le cours si elles sont plastifiées.
- **VTT** avec matériel personnel en circuit ou randonnée dans le respect d'un encadrement sécuritaire. **Distanciation physique d'au moins 10 mètres.**
- **Danse, flash mob, zumba, step**
- **Arts du cirque** avec **usage de son propre matériel ou confier un package matériel à chaque élève sur toute la leçon pour proscrire tout échange de matériel, se laver les mains au gel hydro-alcoolique avant et après la leçon, et passer le matériel utilisé au désinfectant avant et après la leçon. Proscrire l'usage des foulards.**
- **Tennis de table** (ou autre sports de raquettes): usage d'une raquette personnelle à l'élève ou distribution d'une raquette pour chaque élève qu'il conserve durant toute la leçon (pas d'échange de matériel), l'élève ne touche pas la table et **l'enseignant distribue une balle par élève** (pas d'inversion de balle) : sur chaque table, un élève possède une balle blanche et l'autre une balle de couleur (ou les balles sont numérotées) **chaque élève n'ayant le droit de prendre en main que la balle de la couleur ou du numéro qui lui a été attribuée par l'enseignant.** Le matériel est désinfecté avant et après chaque leçon.
- **Jeux traditionnels** sans contact physique

Port du masque :

Le port du masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation risque de ne pas être respecté. L'effort physique se prêtant mal au port du masque, il convient donc pour le professeur de respecter et de faire respecter par les élèves les distances physiques. Le protocole sanitaire prévoit une distanciation entre 5 et 10 mètres selon l'intensité de l'effort.

Transports et déplacements :

En concertation avec les chefs d'établissement, une organisation doit être définie. Le port du masque et la distanciation sociale restent, ici encore, la règle. Il est important d'éviter les croisements d'élèves lors des déplacements.

Installations sportives :

La pratique doit se faire au maximum en extérieur. Toutefois, en cas d'utilisation d'installation couverte, il est important de s'assurer, avec le chef d'établissement d'une ventilation, d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et des matériels conformes au protocole sanitaire.

Une neutralisation des vestiaires et du mobilier habituel utilisé par les élèves dans le gymnase (bancs, chaises, tables...) doit être effectuée. Les élèves doivent arriver en tenue sportive, avec leur bouteille d'eau personnelle, mentionnant si possible leur nom.

Les portes doivent rester ouvertes pour aérer l'installation et éviter les contacts avec les poignées.

AS et dispositif 2S2C :

Les dispositions identiques aux enseignements d'EPS s'appliquent dans le cadre de l'AS et du dispositif 2S2C.

Nous vous prions de bien vouloir noter que la situation épidémique évoluant au jour le jour, les préconisations actuelles pourraient différer au moment de la réouverture des établissements scolaires de l'académie. Nous reviendrons donc vers vous prochainement afin de vous apporter d'éventuels compléments d'informations.

Nous mesurons bien que la situation est complexe mais nous avons toute confiance en votre professionnalisme pour répondre aux contraintes de cette situation inédite et contribuer à l'effort de solidarité.

Les IA-IPR EPS

Julien METZLER et Valérie MILLET

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades